

ASSEMBLÉE NATIONALE
2 novembre 2023

PJL DE FINANCES DE FIN DE GESTION POUR 2023 - (N° 1818)

Rejeté

AMENDEMENT N ° CF4

présenté par
M. Hajjar, Mme Pires Beaune, M. Baptiste, M. Mickaël Bouloux et M. Philippe Brun

ARTICLE 5

ÉTAT B

Mission « Outre-mer »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	Autorisations d'engagement suppl. ouvertes	Autorisations d'engagement annulées	Crédits de paiement suppl. ouverts	Crédits de paiement annulés
Emploi outre-mer	-10 000 000	0	-10 000 000	0
Conditions de vie outre-mer	+10 000 000	0	+10 000 000	0
TOTAUX	0	0	0	0
SOLDE	0		0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe Socialistes et apparentés vise à mettre en place une aide au retour en faveur des citoyens ultramarins résidant temporairement dans l’Hexagone et désireux de revenir pour créer une activité ou occuper un emploi.

Le présent amendement reprend l’une des propositions du rapport d’enquête sur le coût de la vie dans les collectivités territoriales régies par les articles 73 et 74 de la Constitution.

Il est néanmoins aujourd'hui nécessaire d'aller plus loin en ajoutant aux aides gérées et octroyées par Ladom un véritable dispositif d'aide au retour des citoyens ultramarins. C'est le sens de la proposition de loi adoptée par l'Assemblée nationale le 8 juin 2023. Ce texte permet en effet le financement d'une partie du billet des ultramarins résidant en France hexagonale, souhaitant rentrer dans leur territoires d'origine, et justifiant d'une création d'activité ou d'une promesse d'embauche dans certains secteurs.

Afin d'assurer la recevabilité financière de cet amendement il est donc proposé de majorer de 10 000 000 €, en autorisations d'engagements et en crédits de paiement, les crédits de l'action 03 « Continuité territoriale » du programme n° 123 « Conditions de vie outre-mer » et de minorer à due concurrence, ceux ouverts sur le programme n° 138. Contraints par les règles de recevabilité financière prévues à l'article 40 de la Constitution, les députés Socialistes et apparentés tiennent toutefois à souligner qu'ils ne souhaitent pas réduire les crédits alloués à ce programme et demandent au gouvernement de lever le gage.

Cet amendement a été adopté par la commission des finances sur le PLF pour 2024. Nous le redéposons ici, par crainte qu'il ne soit pas discuté au PLF à cause des 49.3.